



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 16 juin 2021*

**N°2021/41 : CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT MANAGER DE
COMMERCE DE CENTRE-VILLE**

L'an deux mille vingt et un le 16 juin à 20H00, les membres du conseil municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle des fêtes, sur une convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 4 juin 2021.

Etaient présents : 23

Mesdames, messieurs Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Joaquim DA CRUZ, Annick PANE, Gérard MORAUX, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Iphigénie ANGEBAULT, Séverine HEBERT, Francine BERTHAUX, Sébastien LASCOURREGES, Stide MARQUEZ, Camille FASSI, Azdine RAMDAN, Geneviève CAIN, Birgit SCHRUFER, Denise GONON, Ange AMBROSIO, Fathia BEN MABROUK, Nadège ABBADIE, Tiphaine TOPKAN, Bernard LEJEUNE.

Pouvoirs : 5

Monsieur Jonathan LOZACH à madame Iphigénie ANGEBAULT, madame Jocelyne SERDOS à madame Laure SEVAT, madame Cécile LAROYE à madame Carole CARDOSO, madame Françoise VASSELON à monsieur Michel EBERHART, monsieur Eric KRAEMER à madame CAIN.

Absents excusés : 1

Monsieur Emmanuel FONKING.

Michel EBERHART a été élu secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 II,

VU le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territorial

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

PAR 24 voix POUR (mesdames messieurs Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Joaquim DA CRUZ, Manuel MEZE, Annick PANE, Gérard MORAUX,

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20210616-2021-11061 DE
Monsieur le Maire
Date de réception préfecture : 21/06/2021

Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Iphigénie ANGEBAULT, Séverine HEBERT, Francine BERTHAUX, Sébastien LASCOURREGES, Stide MARQUEZ, Camille FASSI, Azdine RAMDAN, Birgit SCHRUFER, Denise GONON, Ange AMBROSIO, Fathia BEN MABROUK, Jonathan LOZACH, Jocelyne SERDOS, Cecile LAROYE, Françoise VASSELON, Tiphaine TOPKAN) et 4 ABSTENTIONS (mesdames messieurs Geneviève CAIN, Nadège ABBADIE, Eric KRAEMER et Bernard LEJEUNE)

DECIDE

La création d'un poste de catégorie B non permanent à temps complet chargé de mission, afin de mener à bien le projet identifié suivant : manager de commerce de centre-ville pour une durée de 2 ans

La rémunération maximum correspondra à l'indice correspondant au dernier échelon du grade de rédacteur

D'inscrire au budget les crédits correspondants

Que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} août 2021

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document transmis par voie électronique à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le

Publié le **21 JUIN 2021**

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,

Jean-Michel MORER

